



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JUILLET 2020**

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2020.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h15), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h47), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur FEBVAY, Madame BÉRAULT, Monsieur LAMAAZI, Mesdames ROUXEL et CROS, Monsieur DERUEM (arrivé à 19h20), Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAZI.
Madame DELAFONTAINE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SÉNÉCHAL.

Monsieur BOURGEOIS, absent excusé.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire.

Adoption du Budget Primitif 2020.



Le Conseil,

Considérant l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Considérant les reports des principaux délais, notamment le vote des taux avant le 3 juillet 2020, à défaut de vote, les taux sont reconduits comme voté l'année précédente,

Considérant que le vote du budget doit intervenir avant le 31 juillet 2020,
 Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire exceptionnellement tenu dans cette même séance,

Considérant le Budget Primitif 2020 annexé à la présente convocation,

Considérant la note de synthèse qui l'accompagne,

Considérant les annexes du BP 2020, notamment la liste des subventions aux associations, la synthèse des AP/CP mettant en exergue le paiement de la dernière phase des fouilles archéologiques et le report d'une année supplémentaire du projet « SGB » afin d'en réévaluer les objectifs,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Proposer au Conseil Municipal d'adopter le document budgétaire ci-joint, comprenant notamment la répartition des crédits de subventions, ainsi que le Budget primitif dont les montants et son équilibre sont décrit ci-dessous :

I- Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	5 608 515,34 €
-----------------------------------	-----------------------

Recettes de fonctionnement 5 295 326,84 €

Résultat reporté 313 188,50 €

Total des Recettes de fonctionnement	5 608 515,34€
---	----------------------

II- Investissement :

Dépenses d'investissement 1 030 951,86 €

Solde d'exécution positif reporté 95 137,82 €

Total des dépenses d'investissement	1 126 089,68 €
--	-----------------------

Recettes d'investissement 1 126 089,68 €

dont affectation du résultat (1068) 207 076,19 €

Total des recettes d'investissement	1 126 089,68 €
--	-----------------------

Adoption du Budget Primitif 2020.



Le budget primitif 2020 est donc de :

- **5 608 515,34 €uros en ce qui concerne la section de fonctionnement**, équilibré en recettes et en dépenses,
- **1 126 089,68 €uros pour la section d'investissement**, équilibré en recettes et en dépenses.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 7

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/07/2020

Date de l'affichage : 23/07/2020

N° : 53/20

